

Simplifiez-vous la vie avec notre service de documents électroniques!

Avec le service de documents électroniques, vous faites le choix de recevoir vos documents – avis d'exécution, relevés de portefeuille, feuillets fiscaux en ligne plutôt qu'en version papier.

Pourquoi devriez-vous adhérer au service de documents électroniques ?

Écologique

▶ Réduisez votre empreinte écologique; imprimez uniquement les documents de votre choix.

Flexible

▶ Choisissez quels documents vous voulez recevoir en version papier ou électronique.

Instantané

▶ Ne soyez plus tributaire des délais postaux et optez pour une solution instantanée. Il vous est possible de recevoir une notification par courriel lorsqu'un document est disponible.

Organisé

▶ Vous aurez accès à l'ensemble de vos documents en un seul endroit et pour une période de 7 ans.

Pratique

▶ Visualisez, imprimez et enregistrez vos documents en quelques clics.

Sécuritaire

▶ Naviguez en toute tranquillité grâce à l'accès sécurisé à votre espace personnel.

Comment accéder au service de documents électroniques ?

Accédez à votre compte à partir des Services en ligne puis dans la section Services électroniques du menu principal, sélectionnez Documents électroniques.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du conseiller ou auprès du soutien technique des Services en ligne au 514 871-8362 ou au 1-888-751-1220.

Vous n'êtes pas encore abonné aux Services en ligne ?

1. Rendez-vous à fbngp.ca.
2. Cliquez sur le bouton « Accès client ».
3. Cliquez sur le lien « Adhésion aux Services en ligne » situé en haut de la page.
4. Suivez les instructions et soumettez votre adhésion.

Foire aux questions

Comment puis-je recevoir mes documents de façon électronique ?

1. Reportez-vous à la section Services électroniques.
2. Cliquez sur Documents électroniques, puis Préférences de livraison.
3. Faites vos choix en sélectionnant la livraison électronique.

NB : Pour recevoir une notification par courriel lorsqu'un document est disponible, veuillez cocher la case appropriée dans Avis par courriel.

Puis-je modifier le mode de livraison à tout moment ?

Vous pouvez indiquer la préférence d'envoi pour chaque type de document – avis d'exécution, relevés de portefeuille et feuillets fiscaux – et pouvez la modifier à tout moment.

La prise d'effet des changements apportés au mode d'envoi dépendra de chaque type de document, établie comme suit:

1. Avis d'exécution – 1-2 jours ouvrables
2. Relevés de portefeuille – sur le prochain relevé
3. Feuillet fiscal – le mode électronique peut être sélectionné à tout moment. Afin que le choix soit effectif pour l'année fiscale en cours, celui-ci doit être fait avant le 29 décembre.

Vous êtes maintenant prêt à naviguer dans la plateforme. Vous retrouverez chacun de vos documents sous les onglets Avis d'exécution, Relevés de portefeuille et Feuillet fiscal.

Merci d'avoir pris le virage écologique !